

Réponse à l'interpellation de Mme Audrez NEUPREZ concernant la gestion de la crise sanitaire

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre intervention qui reflète très bien l'état actuel, qui est un état préoccupant, de l'opinion public.

A ce jour, la situation pandémique se présente ainsi.

Le taux d'incidence est de 190 pour la Ville et de 171 en Province de Liège.

Même si ce taux est le plus faible de toutes les provinces en Belgique, il est malheureusement en progression de près de 20% sur une seule semaine.

Le taux d'incidence le plus élevé de Belgique est constaté dans la Province voisine du Luxembourg avec un taux de 355.

La progression la plus forte de Belgique est constatée dans la province du Brabant wallon avec un taux en progression de près de 50% en une semaine.

Il y a quinze jours pourtant les taux d'évolution de la contamination étaient à la baisse sur une majorité des provinces. C'était peut-être l'époque à laquelle vous avez réfléchi à votre question, qui est maintenant malheureusement encore plus poignante dans la mesure où la situation pandémique s'est à nouveau dégradée.

C'est donc vraisemblablement cette nouvelle dégradation et sa rapidité qui explique la grande prudence des autorités fédérées quant à la levée de certaines mesures et quant à leur annonce.

Les communes et les villes sont bien entendu tenues de respecter le cadre fixé et les orientations données par ces autorités.

Même si la situation est relativement – le terme est utilisé littéralement - positive ici à Liège l'évolution négative de la contagion doit nous amener à notre niveau à rester aussi très prudents.

On constate que la population et particulièrement les plus jeunes sont particulièrement affectés par les mesures prises depuis plusieurs mois.

L'adhésion à ces mesures est en recul comme en témoignent les rassemblements relativement spontanés de ces derniers jours dans nos parcs publics.

Même si ces rassemblements étaient bon enfant, il est évident que les règles sanitaires ont été régulièrement transgressées par un grand nombre de participants, parfois venus de loin, ce qui atteste de notre centralité.

Des rassemblements similaires ont été constatés dans d'autres grandes villes du pays, Anvers, Bruxelles, Gand ... Avec un parallélisme à opérer entre ces rassemblements et le caractère étudiant de ces métropoles.

Les services de police disponibles à ces moments sont intervenus avec discernement en rappelant néanmoins la nécessité de respecter les règles.

Quelques mots sur le discernement.

Il est clair que les autorités fédérales et fédérées prennent des dispositions. Elles s'appuient sur les Bourgmestre et les communes pour les mettre en œuvre. Et les Bourgmestre s'appuient sur les polices. Mais c'est aux polices de juger sur le terrain quel est le comportement le plus adapté. Et il est clair que si la réaction policière entraîne un plus grand désordre et un plus grand problème que celui qu'elle veut régler, il faut que la police réfléchisse et adapte sa réponse. Et c'est ce qui se passe à Liège, ce qui ne veut pas dire que tout est permis.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce qui se passe dans nos parcs qui, nos grands et nos beaux parcs publics, sont en quelque sorte les jardins de nos citadins qui vivent en appartement ou en kot. Ils ont droit à ces jardins, même en période de pandémie. Que celles et ceux qui vivent dans des quatre façades, ou munies de jardins, se gardent bien de les juger.

Cela dit, des rassemblements de 20 ou 25 jeunes avec des casiers de jupiler que l'on amène, ça, ce n'est malheureusement pas permis.

Je constate avec satisfaction qu'aucun débordement et qu'aucune émeute n'est à déplorer.

Pour l'avenir nous espérons tous que la vaccination rapide de nos aînés et des plus fragiles va permettre l'allègement des mesures actuelles qui affectent gravement notre moral et notre économie.

Comme, lors de la première vague et, dès que l'allègement sera décidé par les gouvernements, la Ville mettra tout en œuvre pour permettre la reprise la plus rapide de toutes les activités, à l'image des centaines d'extensions de terrasses autorisées en quelques jours à la fin juin 2020. A l'image de ce que nous avons pu faire avec les protocoles au niveau culturel.

Et je voudrais dire à la jeunesse qui nous écoute, que je souhaite que nous puissions le plus vite possible refaire la fête comme on sait la faire, soit dans les parcs publics, soit par exemple aux Ardentes.

C'est un de mes vœux les plus chers.

Et pour répondre à Mme Neupré, je mettrai en œuvre de manière interne et dans les contacts que je peux avoir toute la capacité d'explication et de persuasion que je peux avoir à ce sujet.

Mais je voudrais dire aussi à notre population qu'il faut encore un peu de courage. Et qu'il faut comprendre qu'à côté de la détresse du plus grand nombre, il y a aussi la préoccupation du secteur hospitalier, qui souhaite ne pas être à nouveau débordé, et la détresse des malades et des familles des malades. Même si je me réjouis que le problème soit réglé, ou quasiment réglé, pour les maisons de repos.